

L'AGRICULTURE EN MITIDJA OU LES DIFFICULTÉS D'UNE RECONVERSION

Dans son ensemble, la Mitidja (1) peut être considérée comme une zone de reconversion des cultures. En 1962, le système de culture mitidjien se présentait comme l'archétype de l'agriculture coloniale. Il reposait essentiellement sur deux spéculations :

— l'une, ancienne, le vignoble, qui a, en fin de compte, assis la colonisation;

— l'autre, l'agrumiculture, qui n'a connu un véritable essor qu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Ces deux cultures occupaient plus de 60 % de la surface agricole utile (SAU) pendant les dernières années de la colonisation. Les terres labourables ne jouaient qu'un rôle d'appoint.

L'orientation du système de culture avait fait de la Mitidja le type même de la région extravertie, tournée exclusivement vers l'exportation sur un seul marché, le marché français.

Cet héritage était entièrement inadapté aux besoins actuels d'une population en forte augmentation. L'orientation agricole de la plaine, au lendemain de l'Indépendance, ne correspondait pas aux objectifs fixés à l'agriculture : satisfaire la consommation nationale. La structure de la production présentait trois grands points faibles :

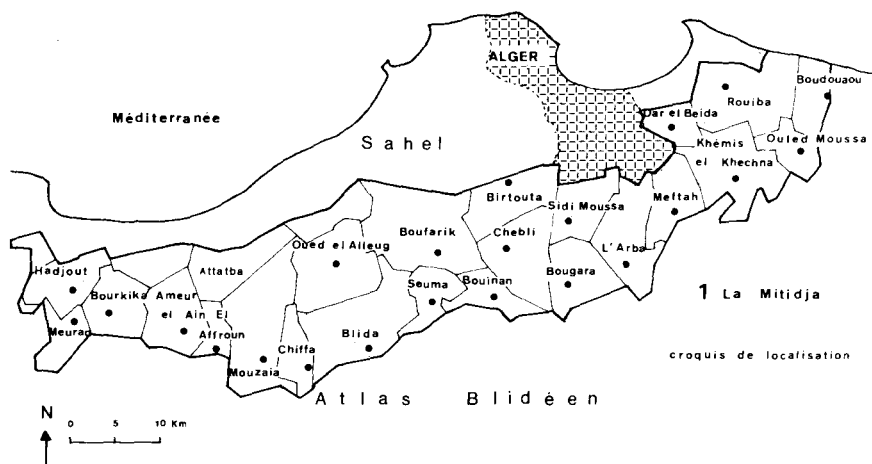
— un déficit dans la plupart des productions à forte valeur nutritive : produits animaux, céréales;

— un surplus dans les productions à faible valeur nutritive (vin, agrumes), destinées principalement à l'exportation;

— une faiblesse des cultures industrielles : betteraves sucrières, oléagineux;

On devine l'ampleur des changements à opérer. La nécessaire reconversion est complexe, délicate à conduire. Elle n'est pas simple opération de substitution de cultures. Tout l'ensemble des structures agricoles est concerné. Enfin, difficulté supplémentaire, la région algéroise connaît une mutation rapide. Les villes grandissent, les usines se multiplient, ce sont de nouveaux rapports villes-campagnes qui doivent être définis.

(1) Les limites de la Mitidja figurent en carte I. Ainsi définie, la plaine s'étend sur quelques 1 400 km², regroupe totalement ou partiellement les finages des 23 communes. En 1975, la population totale (y compris Blida) est de l'ordre de 560 000 habitants, la densité dépasse 400 h/km². Sur cet ensemble, les terrains occupés par les exploitations agricoles sont de l'ordre de 120 000 ha.



I. — UN BILAN DÉCEVANT : LA PRODUCTION EN BAISSSE

A) L'ÉVOLUTION DES DEUX SPÉCULATIONS COLONIALES D'EXPORTATION : LE VIGNOBLE ET LES AGRUMES.

1) Vers la disparition du vignoble.

En Mitidja, plus que partout ailleurs, la reconversion du vignoble s'impose pour de nombreuses raisons. Dans cette plaine où la pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 650 et 900 mm, où l'extension de l'irrigation est possible grâce aux ressources en eau et aux aptitudes pédologiques, on peut envisager le succès de cultures de substitution. L'état du vignoble et notamment son vieillissement, la relative faiblesse des rendements obtenus constituent une autre raison. Enfin, l'encépagement du vignoble colonial pose actuellement de nombreux problèmes pour l'écoulement de la production. La vigne ne donne que des vins de qualité courante ou des vins de coupage qui s'écoulent difficilement sur le marché international.

A vrai dire, depuis longtemps, bien avant l'Indépendance, le vignoble était en recul. En 1950, il couvrait 53 000 ha en presque totalité dans les exploitations coloniales (52 000 ha, soit 54 % de leur SAU). En 1960, à la veille de l'Indépendance, il ne s'étendait plus que sur 41 500 ha. Ainsi, peu à peu, au fil des ans, arrachait-on, sans les remplacer, les plus vieilles vignes, les moins rentables. Au cours de la décennie 1950-60, l'arboriculture et notamment les orangeries se substituaient assez souvent aux ceps de vignes. De 1962 à 1970, cet arrachage sélectif continue : peu à peu les superficies viticoles régressent. Néanmoins, en 1970, avec ses quelques 33 000 ha, la vigne reste une culture répandue en Mitidja : on la rencontre dans 137 des 140 domaines autogérés.

L'année 1971 marque un tournant dans la politique viticole du pays. Depuis l'Indépendance, la France dressait des obstacles de toutes sortes à l'importation des vins algériens. Si, tant bien que mal, les achats continuaient, ils portaient sur des quantités décroissantes d'année en année. A la suite du conflit pétrolier de 1971, les achats français sont totalement arrêtés en ce qui concerne les vins courants et les vins de coupage. L'Algérie se lance alors dans une politique d'arrachage systématique. C'est en Mitidja que débute l'opération. A l'automne 1971, 11 500 ha sont enlevés. Toute la vigne disparaît à l'Est de l'oued Harrach en Mitidja orientale, ainsi que dans la basse plaine à Attaba et Sidi Rached. On devait, semble-t-il, continuer l'opération dans les années suivantes et le vignoble devait disparaître totalement de la plaine. En fait, l'arrachage systématique ne continua à être pratiqué que dans quelques communes de Mitidja centrale en 1972. Il fut abandonné par la suite et on en revint à la pratique première : l'arrachage sélectif. Seuls sont éliminés les ceps les plus vieux, les moins productifs. Aussi le vignoble subsiste-t-il : au cours de la campagne 1974-75, il se maintient sur 16 000 ha représentant 19 % de la SAU du secteur socialiste (domaines autogérés et coopératives d'Anciens Moudjahidine). Mais alors qu'autrefois il s'étendait sur toute la plaine, il est maintenant très étroitement localisé en Mitidja occidentale, plus sèche. Les 6 communes de Mouzaïa, El Affroun, Bourkika, Ameur el Aïn, Hadjout et Meurad avec 12 000 hectares détiennent les 3/4 du vignoble mitidjien; il y occupe une part importante de la SAU (entre 40 et 60 %).

Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner de cette modification de la politique viticole. Ces dernières années, l'Algérie n'a pas éprouvé de trop grosses difficultés à écouler son vin pour une double raison. D'une part, la baisse du niveau de production ne permet de mettre sur le marché que les quantités relativement limitées : 5 à 6 millions d'hectolitres annuels et sans doute moins actuellement. Par ailleurs, l'accord algéro-soviétique à long terme (1968-1975) lui assurait un débouché annuel de 5 millions d'hectolitres, mais à de mauvaises conditions financières. Il semble même que de nouveaux débouchés aient été trouvés. La conjonction de ces deux facteurs explique qu'un frein ait été mis à la politique d'arrachage systématique.

Il n'en demeure pas moins qu'en Mitidja la vigne n'est plus en quelque sorte qu'une « culture-vestige ». Elle est appelée à disparaître de la plaine à plus ou moins longue échéance. En tout cas, le vignoble actuel ne permet pas d'obtenir un bon niveau de production. Son encépagement ne donne que des vins de qualité courante qui se vendent mal. C'est un vignoble vieilli, de plus de 30 ans d'âge bien souvent, dont les rendements moyens restent faibles : de 30 à 40 hl/ha.

2) Les problèmes de l'agrumiculture.

Le verger d'agrumes, lui aussi un héritage colonial, pose des problèmes d'ordre différent. Il s'étend sur 15 000 ha environ (dont 13 000 pour le secteur socialiste). Les orangeries sont localisées de façon assez étroite en Mitidja centrale : elles se localisent pour l'essentiel entre les cinq communes de

Chiffa, Oued el Alleug, Boufarik, Chebli, Sidi Moussa. Cette culture était traditionnellement tournée vers l'exportation (plus de 80 % de la production s'écoulait vers le marché français). Au cours des premières années de l'Indépendance, cette orientation a été maintenue. On pensait pouvoir conserver un fort courant exportateur afin de se procurer des devises. Pour de multiples raisons, cette politique ne put être menée à bien. Le verger algérien — et tout particulièrement mitidjien — était fort mal armé pour affronter la concurrence internationale, notamment marocaine et espagnole. Sous la colonisation, les agrumes algériens jouissaient sur le marché français de conditions particulières. Les colons, pratiquement certains d'écouler leur production, n'ont pas entrepris de gros efforts de rénovation, de renouvellement d'un verger parfois ancien. C'est ainsi qu'actuellement la structure du verger se prête mal à une active politique d'exportation. Le verger mitidjien est fort vieilli : plus du 1/3 des arbres ont plus de 30 ans, alors qu'à l'inverse les plantations de moins de 10 ans ne constituent que 3,70 % de l'ensemble. La composition variétale convient assez mal, dans la mesure où elle est trop diversifiée. Les variétés les plus demandées et les plus rémunératrices (clémentines et oranges précoces) ne constituent que 40 % du verger, alors que les fruits de saison qui se vendent mal (mandarines et autres variétés) comptent pour plus de la moitié.

A cela s'ajoutent des défaillances dans la conduite du verger. Il est hors de doute que la production a baissé du point de vue qualitatif et quantitatif. Il est difficile d'évaluer de façon très précise la qualité des fruits. On peut remarquer toutefois que les pourcentages d'écarts de tri étaient très élevés dans les stations de conditionnement : alors qu'ils devraient se situer normalement autour de 10 %, ils atteignaient toujours 60 % (70 % au cours de la campagne 1970-71); en Mitidja, ils étaient sensiblement plus élevés que dans le reste du pays. Les rendements des vergers sont faibles : ils sont évalués, bien sûr, d'après les quantités commercialisées et non d'après les quantités réellement produites. Mais avec des valeurs de 80 à 90 qx/ha, alors qu'ils devraient atteindre 150 ou 180, ils interdisaient toute rentabilité aux exportations. Aussi ne faut-il pas s'étonner de constater la baisse progressive d'année en année des quantités exportées. Actuellement d'ailleurs, le marché d'agrumes a été entièrement réorganisé. Pour l'essentiel, la production s'écoule directement sur le marché intérieur. Seuls quelques vergers sélectionnés fournissent encore des contingents à l'exportation.

Les difficultés rencontrées par l'agrumiculture expliquent la diversification du verger que l'on observe depuis quelques années. Les agrumes suffisent largement pour le marché national et les nouvelles plantations sont très restreintes. En revanche, se multiplient les vergers de fruits à pépins (poiriers, pommiers) et à noyaux (pêchers, néfliers). Ils occupent de 5 à 6 000 ha sur les seules exploitations socialistes, mais tous ne sont pas encore parvenus à pleine production.

Les cultures héritées de la colonisation posent des problèmes, nous venons de le constater. Aussi a-t-on placé beaucoup d'espoir dans l'introduction de nouvelles spéculations, en remplacement du vignoble condamné.

B) L'EFFORT D'INTENSIFICATION : L'INTRODUCTION DIFFICILE DE NOUVELLES CULTURES.

Le recul du vignoble s'accompagne nécessairement de l'extension des terres labourables. En 1950, ces dernières ne représentaient que 35 % de la SAU des exploitations coloniales, 40 % de celle du secteur socialiste en 1970 à la veille de l'arrachage systématique du vignoble, et 85 % actuellement.

Cette extension des terres labourables doit être maîtrisée. On sait que le vignoble est une culture en sec donnant un produit brut à l'hectare élevé (en principe 2 000 à 2 500 DA, mais beaucoup moins en réalité dans les conditions actuelles de production) et fournissant de nombreuses journées de travail (une centaine par an à l'hectare en Mitidja). Si l'on veut à la fois conserver la valeur de la production et un niveau d'emploi comparable après l'arrachage, il n'est d'autre solution de remplacement que les cultures irriguées. En fait, il est bien évident que l'on ne peut pas remplacer la vigne, hectare par hectare, par des cultures irriguées. De nombreux obstacles se dressent à une extension rapide de l'irrigation. La reconversion des cultures n'est pas aisée à conduire.

1) Les efforts tentés depuis une dizaine d'années pour implanter l'élevage et créer un bassin laitier apparaissent comme un élément essentiel de la nouvelle politique agricole. L'objectif visé est de satisfaire dans la mesure du possible la demande en produits laitiers de la capitale et de limiter ainsi les importations. En l'absence de réelle tradition d'élevage dans la plaine, tout était à faire. Les efforts se concentrent sur la réalisation de trois objectifs : la constitution d'un troupeau, le développement des plantes fourragères, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

La constitution d'un troupeau repose initialement sur l'importation de vaches laitières de qualité : ce sont des animaux de race pie noire, inscrits au herd-book. Depuis 1965, les rythmes d'importation ont été assez réguliers (selon les années, de 500 à 1 000 animaux dans la plaine). Le type d'élevage choisi, en fonction des conditions locales, est la stabulation entravée. Actuellement, l'élevage laitier est pratiquement le fait des seules exploitations autogérées (2). Le développement du troupeau est assez spectaculaire. En 1964, en dépouillant le recensement des exploitations autogérées, nous n'avons dénombré que 1 443 bovins. Les premières importations datent de 1964-65. En 1970, on dénombrait 9 000 bovins dans la plaine. En 1974, ils sont 20 000 (dont 7 500 laitières). Actuellement d'ailleurs, le troupeau augmente essentiellement par le croît naturel. On peut estimer qu'un véritable élevage a été mis en place. Le troupeau mitidjien représente environ 60 % de l'ensemble du troupeau du secteur socialiste, au niveau national.

(2) Les éleveurs privés n'interviennent pratiquement plus dans la production du lait destiné à la commercialisation, alors qu'ils jouaient un rôle important. Ce sont en effet, des exploitants sans terre qui devaient acheter la quasi-totalité des fourrages nécessaires. Les très hauts prix atteints par les fourrages et le bas prix du lait à la production (0,69 centimes jusqu'en 1974) ne leur ont pas permis de continuer à pratiquer l'élevage. Au cours des années 1971-74, la plupart des troupeaux privés ont été liquidés.

La croissance du troupeau suppose le *développement corrélatif des plantes fourragères*. Les prairies naturelles n'occupent qu'une place réduite, tout au plus quelques centaines d'hectares dans la basse plaine inondable. L'alimentation du bétail repose donc essentiellement sur les cultures fourragères. En 1964, dans les exploitations socialistes, avec 4 700 ha elles couvraient 5,6 % de la SAU, mais respectivement 9 000 ha et 11 % en 1970; 18 500 ha et 22 % de la SAU en 1974-75. Leur développement est donc assez impressionnant. Cependant l'extension de ces cultures fourragères ne va pas sans difficultés. Tout d'abord, il existe un déséquilibre entre la production de fourrages secs et de fourrages verts irrigués. En Mitidja, d'après les normes, chaque bovin devrait disposer pour son alimentation de 0,28 ha de fourrage vert et de 0,38 ha de fourrage sec. En réalité, il en est bien autrement. Si les superficies de fourrages secs (essentiellement la vesce-avoine) sont suffisantes, la qualité de ce fourrage laisse à désirer. Trop souvent, par manque de matériel au moment venu, la vesce-avoine est ramassée trop tard, quand elle a perdu une grande partie de sa valeur nutritive. Par contre, l'alimentation du bétail en fourrage vert est très insuffisante. Beaucoup d'exploitations ne disposent pas de superficies assez grandes. Cela est dû aux difficultés à mettre de nouvelles superficies sous irrigation. Certes, le fourrage vert peut être cultivé en sec, mais, pour les consommations estivales, il nécessite l'irrigation. Les exploitations ont beaucoup de peine à respecter le plan fourrager qui leur est conseillé. Parfois, on impose même aux domaines des animaux, alors qu'ils sont dans l'impossibilité de les nourrir. Incontestablement, les problèmes liés à l'alimentation du bétail ne sont pas encore dominés. Beaucoup de troupeaux sont temporairement mal nourris, ce qui, évidemment, se ressent immédiatement sur la production laitière. En outre, les aliments composés qui constituent un complément indispensable ont été, pendant de longues années, livrés de façon irrégulière et insuffisante aux unités d'exploitation.

Enfin, l'introduction de l'élevage laitier suppose la *formation de la main-d'œuvre* chargée de s'en occuper. Cette action est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe aucune tradition d'élevage. De nombreux responsables d'étables et vachers-trayeurs ont été envoyés au centre de formation professionnelle agricole d'Aïn Bessem (Titteri). Il est cependant difficile d'assumer une formation à tous. En 1971, par exemple, le 1/5 seulement des chefs d'élevage de la zone du Hamiz avait participé à un stage de formation et 280 vachers-trayeurs sur 538. En outre, la formation est bien rapide. Aussi ne faut-il pas s'étonner si un encadrement insuffisant ne permet pas de conduire convenablement le troupeau.

Les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des efforts entrepris : ils sont décevants et préoccupants. La production moyenne annuelle de lait par vache n'est que de 2 500 l. environ (et souvent moins), alors qu'on espérait atteindre 3 000 l dès la première lactation et ensuite dépasser les 4 000 l. De même l'état sanitaire du troupeau laisse parfois à désirer et les taux de mortalité sont trop élevés.

Une partie du lait (15 % environ) est vendue aux travailleurs des domaines autogérés. Le reste est transformé ou traité dans le complexe laitier de l'ONALAIT à Birmandreis, dans la banlieue algéroise. Mais, bien

évidemment, la production laitière locale commercialisée, qui n'était que 12 millions de litres en 1971 et sans doute 14 à 15 millions de litres actuellement, est très insuffisante : elle ne peut satisfaire des besoins croissants (l'ONALAIT dans la région algéroise traite presque 100 millions de litres par an). Les importations restent toujours substantielles mais elles se font de moins en moins sous forme de lait frais : le pays importe du lait en poudre ou des matières grasses nécessaires à la production du lait recombinaisonné. Les inévitables difficultés du début ne doivent cependant pas faire oublier l'intérêt de l'implantation de l'élevage dans le cadre difficile et coûteux d'une reconversion des cultures. Un élevage est né, il y a production nationale et, par là, une certaine économie de devises.

2) On enregistre, dans un autre domaine, un certain progrès des *cultures légumières*. Elles sont pratiquées aussi bien dans les exploitations autogérées que dans les exploitations privées. Elles couvrent 8 à 9 000 ha dont la moitié revient à l'autogestion. Dans les domaines, ces spéculations sont incontestablement en progrès : en 1964, elles ne s'étendaient que sur 1 000 ha. Cette progression résulte du jeu de deux facteurs : les besoins croissants de l'agglomération algéroise et les effets de recul du vignoble. Il arrive en effet, quand l'irrigation est possible, que les légumes remplacent les ceps de vigne. En Mitidja, pour l'essentiel, ce sont des légumes de saison qui sont cultivés, les primeurs ne se rencontrent que sur la frange littorale de Reghaïm et de Boudouaou.

3) *L'échec des cultures industrielles.*

— Le *tabac* a autrefois occupé une certaine place dans le système de culture mitidgien. En 1950, 4 200 ha (dont 1 500 ha pour les exploitations coloniales) lui étaient consacrés. Il était planté soit au pied du Sahel, dans la commune d'Attaba, soit sur les toutes premières pentes du piémont de l'Atlas Blidéen, entre Bouinan et Ameur el Aïn. Mais depuis, il a presque entièrement disparu. En 1970, seuls 300 ha portent des plants de tabac. La crise que connaît la culture du tabac s'explique essentiellement par les cours trop bas qui étaient imposés par l'unique acheteur (la société nationale des tabacs et allumettes : SNTA) aux planteurs. Le relèvement récent du prix d'achat porté entre 5 et 6 DA le kg laisse espérer une reprise prochaine de la production.

— Les autres plantes industrielles sont en perte de vitesse très nette. Tel est le cas du *géranium rosat* et des autres plantes à parfums pratiquées autrefois dans la région blidéenne et boufarikoise. Quant aux tentatives pour introduire les cultures industrielles (tournesol, tomates industrielles), elles se sont soldées par des échecs.

C) LE DÉVELOPPEMENT DE LA CÉRÉALICULTURE.

C'est l'un des traits marquants de l'évolution récente du système culturel. Le recul du vignoble se traduit par l'augmentation des cultures céréalières

pour une double raison :

— Techniquement, après un arrachage de vigne, les céréales s'imposent pour reconstituer le sol pendant 2 ou 3 campagnes agricoles successives.

— Les difficultés rencontrées pour introduire des cultures de reconversion expliquent assez souvent le maintien des superficies céréalières.

Mais cette situation ne devrait être que provisoire, car l'extension de la céréaliculture marque un recul sur un double plan :

— au niveau de l'emploi : la vigne fournit annuellement de 90 à 100 journées de travail à l'hectare, la céréaliculture entre 9 et 10;

— le produit brut (théorique) attendu d'un hectare de vigne est de 2 500 DA, celui d'un hectare de céréales de 830 DA.

Par ailleurs, en dépit des efforts pour intensifier les rendements en introduisant de nouvelles variétés à haut rendement, les résultats restent décevants. Beaucoup trop de domaines n'obtiennent que des rendements compris entre 10 et 15 qx/ha. Il est évident qu'il y a autre chose à faire en Mitidja et que la céréaliculture ne constitue qu'un pis-aller.

TABLEAU 1
Evolution de la SAU 1950-1974

	1950		1964		1970		1974	
	ha	% SAU.	ha	% SAU.	ha	% SAU.	ha	% SAU.
Céréales	15 265	16	13 790	16,5	17 430	20,3	21 078	25,3
Autres grandes cultures en sec	3 769	4	1 593	1,9	1 316	1,5		
Vesce-avoine et fourrages secs	5 869	6,1	4 742	5,6	6 600	7,7	15 862	19,1
Jachère	5 139	5,3	4 289	5,1	1 075	1,2	1 755	2,1
Fourrages irrigués	1 837	1,9	272	0,4	2 896	3,4	2 872	3,4
Grandes cultures irriguées	—		—		396	0,5	631	0,8
Maraîchage	2 517	2,6	1 534	1,8	4 892	5,7	5 726	6,9
Arboriculture	10 196	10,7	16 610	19,9	17 859	20,9	19 320	23,2
Vigne	51 084	53,4	40 799	48,8	33 273	38,8	16 005	19,2
Total SAU	95 676	100	83 629	100	85 737	100	83 249	100
Elevage bovin (Nombre de têtes)	5 955		1 443		9 000		20 193	

Au total, en fonction des éléments dont nous pouvons disposer, l'évolution de la SAU a été retracée avec les dates-repères suivantes (tableau (1) :

- 1950 : recensement agricole des exploitations coloniales,
- 1964 : enquête structure des exploitations autogérées,
- 1970 : plan de culture campagne 1970-71 (domaines autogérés et CAPAM),
- 1974 : plan de culture campagne 1974-75 (domaines autogérés et CAPAM).

On peut le constater, l'évolution, surtout celle des 5 ou 6 dernières années, ne se présente pas sous un jour très favorable. Incontestablement, *la SAU est utilisée de façon de plus en plus extensive*. Cette évolution vers l'extensif est en contradiction avec les objectifs d'intensification assignés au secteur agricole.

● Les cultures permanentes, intensives, utilisatrices de main-d'œuvre (viticulture et arboriculture) régressent fortement. Passant de 64 % de la SAU à 68 % en 1964, elles tombent à 60 % en 1970 et 42 % en 1974. La légère progression de l'arboriculture ne compense pas la disparition des 2/3 des superficies viticoles de 1950.

● Bien que les terres nues irriguées progressent : 2 % de la SAU en 1964, 10 % en 1970 et 11 % en 1971, elles ne compensent pas, tant s'en faut, le recul du vignoble. Leur très faible progression entre 1970 et 1975 est particulièrement inquiétante : il est difficile de maîtriser l'irrigation.

● L'extension des terres nues en sec est en fin de compte préoccupante : 26 % de la SAU en 1950, 24 % en 1964, mais 29 % en 1970 et 45 % en 1974. Certes, cette constatation est à nuancer, car dans la progression, la part des plantes fourragères est importante et elle explique la forte progression du troupeau passé à 20 000 têtes en 1974. Mais on sait que les résultats obtenus ne sont pas encore satisfaisants.

Enfin, le caractère de plus en plus extensif du système de culture, la faiblesse des rendements obtenus se traduit par la *baisse du produit brut réalisé*. Alors que dans une plaine comme la Mitidja, le produit brut moyen à l'hectare devrait se situer entre 2 500 et 3 000 DA, il est dans la réalité bien inférieur. De 1969 à 1971, d'après les données des coopératives de comptabilité, il a pu être évalué à environ 1 300 DA (moyenne/domaines), il tombe à 1 100 DA en 1971-72 et à moins de 1 000 DA ensuite.

Incontestablement, l'agriculture mitidjienne traverse une passe difficile. Nous venons d'en relater quelques aspects, quelques traits saillants. Les causes de cette situation sont très profondes et tiennent au mauvais fonctionnement de l'ensemble des structures agricoles.

II. — DES STRUCTURES AGRICOLES DÉFICIENTES ET MAL ARTICULÉES

A la veille de la Révolution Agraire, les structures agricoles de la plaine présentent un certain nombre de faiblesses.

A) LA DIVERSITÉ ET L'INCOHÉRENCE DES STRUCTURES FONCIÈRES.

1) *Le statut juridique des terres et les exploitations.*

L'espace rural est loin d'être homogène. En 1970, le tableau foncier des terres agricoles de la plaine peut être dressé de la façon suivante :

— terres socialistes	: 96.181 ha	80,65 %
— terres privées	: 18.414 ha	15,44 %
— terres habous, communales, domaniales	: 4.669 ha	3,91 %

Les « terres socialistes » sont mises en valeur par les exploitations auto-gérées et les coopératives agricoles de production des Anciens Moudjahidine (CAPAM). Les 140 domaines de la plaine occupent 91.849 ha (95,50 % des terres socialistes), les 35 CAPAM 4.331 ha (4,50 %). La structure des exploitations socialistes fait apparaître de notables différences. Alors que la superficie moyenne des domaines est de 685 ha, leur taille varie de façon considérable : de 75 ha pour le domaine le plus petit à 2.460 ha pour le plus grand. Les 35 CAPAM sont, dans l'ensemble, de taille plus réduite, leur superficie moyenne n'est que de 126 ha; elles présentent néanmoins une grande dispersion : de 30 à 661 ha. Aussi ne faut-il pas s'étonner si leur indice de dispersion est plus élevé que celui des domaines (64,13 % contre 40,80 %). Rien dans une plaine aussi homogène que la Mitidja ne permet d'expliquer valablement ces variations. Il n'existe aucune corrélation entre la taille des domaines et le système de culture pratiqué ou la superficie moyenne des exploitations coloniales dont ils sont issus. Ainsi, les domaines viticoles de la Mitidja occidentale sont de taille relativement restreinte; au contraire, les domaines viticoles de l'Est de la plaine sont parmi les plus vastes.

L'étude de la distribution de la propriété privée a pu être conduite à partir des registres de l'impôt foncier. Elle donne pour 1968 les résultats suivants :

TABLEAU 2
La propriété privée en Mitidja en 1968

	Nombre de propriétaires	%	% cumulé	Surface en ha	%	% cumulé
0 - 1 ha	2150	49,11	—	689,12	3,74	—
1 - 2	701	16,11	62,52	923,77	5,02	8,77
2 - 3	383	8,80	74,32	821,76	4,46	13,24
3 - 4	211	4,85	79,17	716,27	3,89	17,14
4 - 5	189	4,35	83,52	858,06	4,66	21,80
5 - 10	326	7,50	91,02	2269,49	12,32	34,12
10 - 25	246	5,65	96,67	3767,97	20,46	54,58
20 - 50	88	2,02	98,69	2874,54	15,61	70,18
50 - 100	41	0,94	99,63	2949,30	16,02	86,19
100 - 200	12	0,28	99,91	1574,32	8,55	94,74
+ de 200	4	0,09	100	969,74	5,27	100
Total	4351	100		18414,34	100	

Pour 4.500 propriétaires assujettis, la moyenne de la propriété se situe à 4,23 ha. Mais le tableau ci-dessus révèle de profondes inégalités :

- Les propriétaires de moins de 1 ha représentent près de 50 % du nombre des propriétaires, mais possèdent moins de 4 % des terres privées (3).
- A l'inverse, les propriétaires de plus de 50 ha, qui ne représentent que 1,28 % de l'ensemble des propriétaires, possèdent 30 % des superficies appropriées.
- Ainsi, alors que la médiane des exploitations est de peu supérieure à 1 ha, la valeur médiale est de l'ordre de 20 ha.

En réalité, en Mitidja, les propriétés de moins de 1 ha n'ont que rarement une vocation agricole. La pression démographique est telle que les petites propriétés servent de terrain à bâtir. Il paraît assez logique de ne considérer comme propriété à vocation agricole que les propriétés de plus de 1 ha et les valeurs repères passent dès lors à 8 ha pour la moyenne, 3 ha pour la médiane et la médiale à 25 ha.

(3) En fait, le nombre des propriétaires de moins de 1 ha est bien plus élevé. Il existe un très grand nombre de propriétaires de quelques ares (moins de 20) qui sont exonérés d'impôts, donc qui ne figurent pas sur les cotes foncières. Ceux-ci n'ont pas été pris en compte : ils sont sans doute aussi nombreux que les propriétaires de moins de 1 ha assujettis. En ce qui concerne notre propos, ces omissions ne prêtent pas à conséquence, car il est évident que ces minifundiaires ne sont plus des exploitants agricoles.

Si, grâce aux données fiscales, il est relativement aisé d'appréhender la propriété privée, il en est tout autrement en ce qui concerne l'exploitation. Il semble cependant qu'il n'y ait pas de très grandes différences entre la structure de la propriété et celle de l'exploitation. Propriété et unités de mise en valeur coïncident le plus souvent. Le fermage, le métayage sont peu pratiqués. On peut donc avancer que l'exploitation directe domine. Mais un certain nombre de propriétaires sont des citadins de Blida ou exercent une activité extra-agricole.

La localisation des terres privées dans la trame agraire se ramène à 2 types :

— Les unes constituent ce que l'on appelle communément les douars. Ces terres constituaient les haouchs pré-coloniaux et n'ont pas été ou n'ont été que partiellement accaparés par la colonisation. Ces douars sont les plus nombreux en Mitidja orientale et centrale. Ce sont en général des zones de petite à moyenne tenure : les propriétés dépassant 15-20 hectares y sont rares.

— Les autres sont purement et simplement des terres enclavées au milieu des terres socialistes. Ce sont souvent des propriétés assez vastes : 10, 20 ou plusieurs dizaines d'hectares, portant des cultures intensives et autrefois associées au système économique de la colonisation.

Les exploitations privées, quant à elles, s'étendent sur une plus vaste superficie que celle de la propriété privée. Elles englobent non seulement les terres d'appropriation privée mais aussi les terres communales, domaniales et les biens habous. En Mitidja, seules les terres communales avec leurs 2.700 hectares présentent une réelle importance. A la veille de la Révolution Agraire, elles sont mises en valeur après adjudication. Nous avons pu observer que dans la majorité des cas, ce sont les propriétaires aisés qui profitent du système de l'adjudication. Les terres communales renforcent encore le potentiel de production des moyens et gros propriétaires.

2) *Les problèmes de structure foncière.*

Ils se posent de façon aiguë aux exploitations du secteur socialiste : domaines autogérés et CAPAM. Toutes ces exploitations sont parfois très morcelées, imbriquées les unes dans les autres. Cela tient aux conditions dans lesquelles elles ont été constituées : sans plan, sans cadastre, sans recours à un quelconque critère agronomique, etc... L'empirisme le plus total a prévalu. Cette situation était parfaitement compréhensible en 1963, mais il apparaît plus surprenant que de telles structures foncières aient pu se maintenir pendant plus de 10 ans.

Beaucoup de domaines sont mal rassemblés autour d'un centre d'exploitation en position périphérique. D'autres sont extraordinairement morcelés. Sur les 140 domaines de la plaine, seuls 41 sont d'un seul tenant. Nous avons tenté d'apprécier la situation d'ensemble en calculant un indice foncier tel que :

- en-dessous de la valeur 3,5 l'assiette foncière est bonne;

- au-dessus de 3,5, elle est d'autant plus mauvaise que l'indice est plus élevé.

Les résultats sont les suivants pour l'ensemble des domaines :

- 41 domaines (30 % du total) ont une bonne situation foncière : indice inférieur à 3,5.
- 48 domaines (34 % de l'ensemble) ont une situation foncière défectueuse : l'indice est compris entre 3,5 et 5.
- 51 domaines (36 % du total) ont une très mauvaise situation foncière : l'indice est supérieur à 5.

La situation des CAPAM est rigoureusement la même : 12 CAPAM (35 %) entrent dans la première catégorie, 13 (37 %) dans la deuxième, 10 (28 %) dans la troisième.

3) *L'exemple de la commune d'Oued el Alleug (carte 2).*

Il illustre parfaitement les problèmes qui viennent d'être soulevés. Cette commune de la Mitidja centrale, au Nord de Blida, s'étend sur 7.400 ha. En 1972, on y rencontre tous les types d'exploitation que nous avons évoqués :

— 12 domaines autogérés occupent 5 149 hectares. Ils sont de taille très diverse, mal constitués et morcelés. Ils s'imbriquent les uns dans les autres et constituent une marqueterie inattendue, notamment autour de l'ancien centre de colonisation. Le morcellement des domaines est également important autour des zones de propriété privée (douar Ben Salah, douar Beni-Tamou). A titre indicatif, sur les 12 domaines autogérés, 5 seulement ont un indice inférieur à 3,5; 3 entre 3,5 et 5, et 4 ont un indice supérieur à 5.

— 6 CAPAM s'étendent sur 1 030 hectares : elles sont aussi de taille très diverse : 5 sont petites (quelques dizaines d'hectares), une est nettement plus vaste avec ses 661 ha.

— Les 960 hectares de terres privées se localisent de façon fort nette dans la commune. On retrouve les deux types de localisation évoqués plus haut :

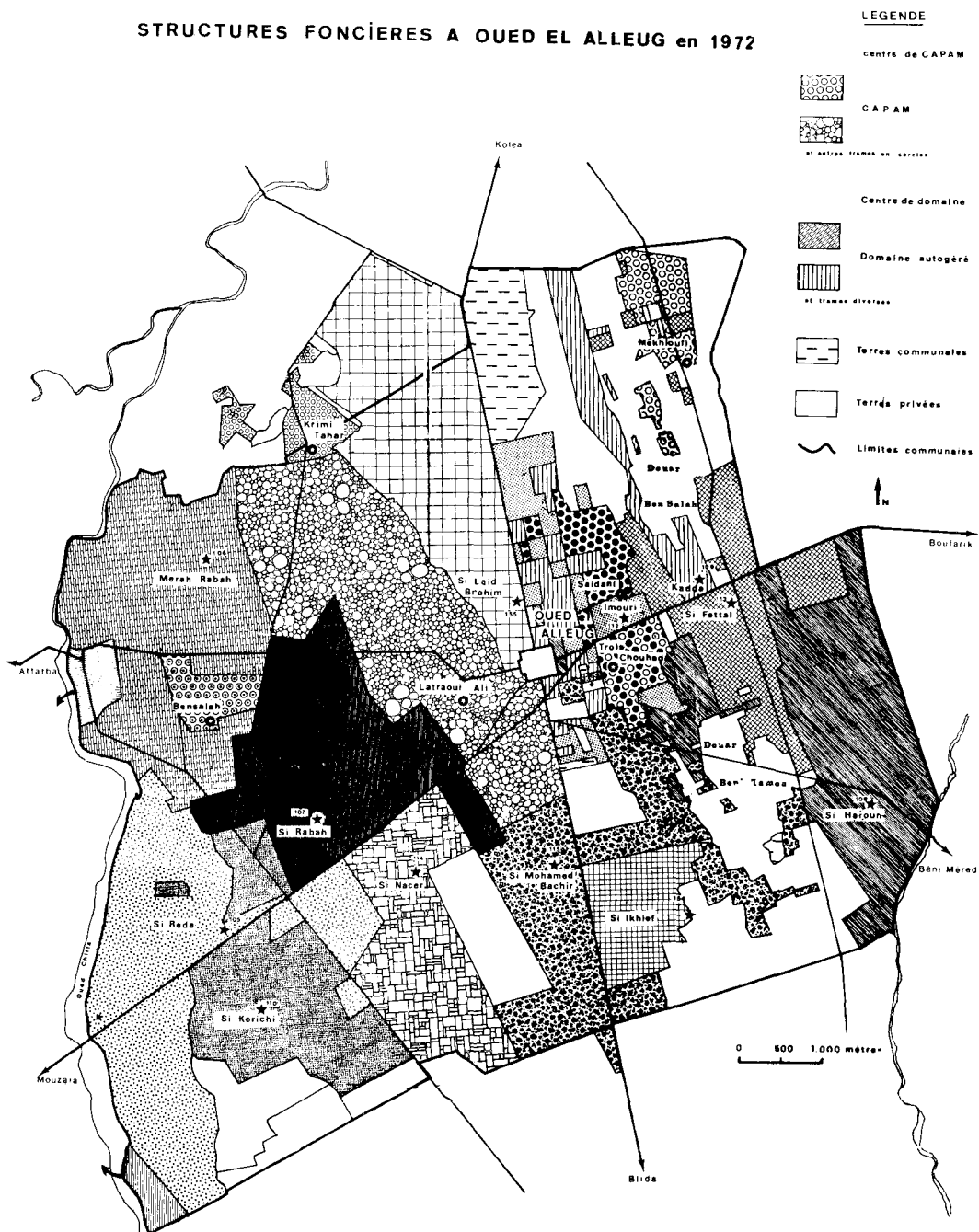
- les unes constituent les douars Ben Salah et Beni-Tamou : ce sont de petites et moyennes propriétés;
- les autres, situées aux confins méridionaux de la commune, enclavées dans les exploitations socialistes, constituent des propriétés vastes, de plusieurs dizaines d'hectares, au système de culture intensif.

B) UNE AGRICULTURE MAL ENCADRÉE.

Depuis l'Indépendance, l'encadrement du secteur agricole a toujours posé problème. De nombreuses structures ont été successivement mises en place : aucune ne s'est révélée pleinement satisfaisante. En 1969, ont été créés les « Offices agricoles », traduction d'une politique qui vise à séparer

CARTE 2

STRUCTURES FONCIÈRES A OUED EL ALLEUG en 1972



les fonctions de production des fonctions de commercialisation et d'organisation. Chacun de ces offices était très spécialisé, soit à l'amont de l'exploitation pour l'approvisionnement, soit à l'aval pour la commercialisation (4). Leur fonctionnement laisse beaucoup à désirer :

— Les exploitants agricoles leur reprochent leur inefficacité : le matériel n'est pas livré ou réparé à temps, les semences, engrais, sont à la fois de qualité médiocre et insuffisants; la commercialisation s'effectue dans de très mauvaises conditions.

— Leur implantation géographique est loin de correspondre aux besoins des exploitations. Elle est établie uniquement en fonction d'impératifs techniques propres aux Offices. Les domaines sont parfois très éloignés des sièges d'Offices ou des antennes chargés de les desservir. Sur la carte 2, la concentration des sièges d'Offices dans certaines villes et notamment le rôle que joue la ville d'Alger apparaît nettement. Les distances séparent les Offices des exploitations sont parfois importantes : 10, 20, 30 kilomètres. Cet éloignement n'améliore pas la qualité des services rendus.

— Les Offices constituent, en fait sinon en droit, les structures d'encadrement des seuls domaines autogérés. Les CAPAM et les exploitations privées cherchent, dans toute la mesure du possible, à s'en dégager. Ainsi, pour la commercialisation des fruits et légumes, il existe deux circuits juxtaposés : celui de l'OFLA pour les domaines, celui dit privé, aux mains des « mandataires » exerçant dans les Halles d'Alger, Blida ou Boufarik pour les exploitants privés et les CAPAM.

C) LA FAIBLESSE DES PRIX A LA PRODUCTION.

Les exploitations agricoles n'obtiennent, on l'a vu, qu'un produit brut à l'ha très bas et qui va en diminuant. Toutes, ou presque, connaissent de forts déficits qui ont eu tendance à se creuser au cours de la période 1969-73. L'évolution des prix à la production a, en effet, été très défavorable à la production. Ils ont été fixés à des cours très bas jusqu'en 1974-75. Dans de nombreux cas, ils étaient inférieurs au prix de revient. A vrai dire, il faut distinguer entre les différentes spéculations. Le prix du lait, par exemple, est fixé à un cours non rémunérateur si l'on considère les conditions actuelles de la production : le litre a longtemps été acheté à 63 centimes, puis 69 pour la campagne 1972-73, enfin 75 centimes pour la campagne suivante, alors que de nombreuses études ont montré que le prix de revient à la production dépassait toujours 1 Dinar. Nous avons eu l'occasion de faire les mêmes constatations pour le prix du tabac. Le prix moyen des agrumes achetés par l'OFLA se situait autour de 20 centimes le kilog. Jusqu'à une époque récente, seul le prix de vente des céréales et du vin était jugé plus

(4) En Mitidja, les Offices sont très nombreux. Parmi les plus importants : l'ONCV : Office national de commercialisation des produits vini-viticoles; l'OFLA : Office des fruits et légumes d'Algérie; l'ONALAIT : Office national du lait et des produits laitiers; l'ONAB : Office national des aliments du bétail; l'ONAMA : Office national du matériel agricole.

ou moins rémunérateur par les exploitations. Or, dans le même temps, le montant des charges a considérablement augmenté. Les approvisionnements ont connu une majoration de 40 à 50 % pendant le premier Plan quadriennal, les équipements ont aussi beaucoup augmenté. Les frais de main-d'œuvre ont été aussi plus élevés : la journée de travail de l'ouvrier non qualifié était payée 8 Dinars en 1969, elle est passée à 9,80 Dinars en octobre 1972 et à 12,25 Dinars au 1^{er} janvier 1974.

Aussi ne faut-il pas s'étonner des mauvais résultats financiers obtenus par les exploitations depuis de longues années. Très peu font des bénéfices. Pour la période 1968-69, l'évolution de l'efficacité (5) a été la suivante pour les 140 domaines de la plaine :

	Efficienc moyenne	Nombre de domaines bénéficiaires
campagne 1968-69	0,62	11
campagne 1969-70	0,63	9
campagne 1970-71	0,79	23
campagne 1971-72	0,48	0

Nous ne disposons pas des données définitives pour la campagne 1972-73, mais il est certain que les résultats sont encore plus mauvais que ceux de 1971-72.

Certes, dans l'analyse des résultats, les prix offerts aux produits agricoles ne sont pas le seul facteur à mettre en cause. Il faut faire intervenir de nombreux autres éléments : la mauvaise structure foncière, les déficiences de l'environnement, la très faible intensité du travail. Pourtant, les résultats obtenus par les exploitations sont très souvent le reflet de la composition de la SAU. Les moins mauvais résultats sont toujours obtenus par les domaines viticoles ou céréaliers. En revanche, les domaines agrumicoles ou maraîchers ont tous systématiquement une mauvaise efficacité.

Malgré tout, le bilan financier est le seul critère retenu pour juger les exploitations socialistes. Un domaine est bon ou mauvais selon qu'il est « bénéficiaire » ou « déficitaire ». Le premier but fixé à une exploitation socialiste est, le cas échéant, de résorber son déficit. Or tout nous montre actuellement qu'on ne peut pas identifier les résultats financiers à la gestion bonne ou mauvaise.

On ne peut le faire pour des raisons pratiques qui tiennent au fonctionnement du système autogéré. Tout se passe comme si on maintenait la fiction de l'existence d'une véritable autogestion au sens où les membres du collectif sont réellement maîtres de leur gestion. Mais, en réalité, tout échappe aux travailleurs; ils ne disposent que de très peu d'initiatives. Par ailleurs, entre les Offices et les exploitations les rapports ne sont pas ce qu'ils devraient

(5) L'efficacité des capitaux, c'est le rapport produit brut/charges totales. Si le rapport est inférieur à 1, le domaine est déficitaire; si le rapport est supérieur, il est bénéficiaire.

être : ce sont des rapports faussés, dans certains cas, des rapports de domination purement et simplement. Nous connaissons les pratiques des Offices : les organismes n'assument aucune responsabilité, ne prennent aucun risque. Tout retombe, en bout de chaîne, sur l'exploitation qui n'obtient pas les engrais voulus ni le matériel nécessaire, qui ne peut pas commercialiser sa production à des prix convenables. Il y a là, dans la réalité quotidienne, un véritable contre-sens : faire supporter aux seules exploitations agricoles les conséquences de décisions qui leur sont imposées.

On ne peut pas le faire également pour des raisons de principe. Finalement, tout se passe comme si les exploitations étaient placées en économie de marché. La méthode de jugement retenu est d'obtenir le taux de profit le plus fort. Et pourtant, que demande-t-on aux exploitations de la Mitidja ? Précisément l'inverse : un immense effort pour se débarrasser des habitudes coloniales, pour reconvertir l'économie agricole. On ne demande plus aux exploitations d'exporter le plus possible, mais de satisfaire les besoins nationaux. Il y a contradiction entre les objectifs fixés et la façon dont est sanctionnée l'activité économique. Modifier de fond en comble l'héritage colonial, reconvertir totalement l'orientation agricole de la plaine suppose des investissements de tous ordres qui ne sont pas immédiatement rentables. Pourquoi persister à juger les domaines sur le seul profit ? On pourrait très bien fixer des objectifs, des niveaux de production à atteindre en tenant compte de l'appareil de production.

En tous cas, les pratiques actuelles ont un effet démobilisateur indéniable. Trop de domaines ont conscience d'être dans une situation d'« éternels déficitaires », dont ils n'ont aucun espoir de sortir... et les retentissements sur le comportement des travailleurs sont certains.

D) LE SECTEUR AGRICOLE RETIENT MAL SES TRAVAILLEURS.

L'analyse de l'emploi, des conditions faites aux travailleurs de la terre nous révèle toute la gravité que revêt la situation agricole de la plaine.

L'évolution vers un système de culture de plus en plus extensif se traduit par une baisse du niveau de l'emploi. Là encore, une comparaison sur une longue période est possible grâce aux données du recensement agricole de 1950 : nous connaissons les journées de travail annuelles des exploitations. Les coopératives de comptabilité nous fournissent des renseignements du même ordre pour la période actuelle. Pour effectuer la comparaison, les journées de travail ont été transformées en UTH (1 UTH = 200 jours de travail). L'évolution a été la suivante :

<i>campagne</i>	<i>UTH</i>	<i>indice</i>
1950-51	51 000	100
1968-69	50 000	98
1969-70	38 405	75
1970-71	37 749	74
1971-72	36 570	72

Le tableau permet un double commentaire.

— Le premier a trait à l'évolution du niveau de l'emploi entre la période coloniale et la période actuelle. Entre 1950 et 1968, il paraît au premier abord comparable. En fait, les chiffres demandent explication. Le niveau de l'emploi sous la colonisation était sans doute bien plus élevé que ne le laisse paraître le chiffre de 50 000 UTH. La journée de travail n'était pas de 8 heures, mais de 10 ou 11 heures. Par ailleurs, entre 1950 et 1962, l'extension du verger agrumicole a certainement fait augmenter le niveau de l'emploi.

— En second lieu, on peut observer une très sensible diminution de l'emploi ces dernières années, notamment depuis 1971. Elle résulte du jeu de deux facteurs : un contrôle étroit des charges de main-d'œuvre dans les exploitations et les conséquences de l'arrachage du vignoble.

Entre 1969 et 1972, le niveau de l'emploi dans la plaine a baissé de 27 %. Des sondages récents semblent indiquer que, pendant les campagnes 74 et 75, les domaines aient embauché davantage de main-d'œuvre. Il n'en demeure pas moins que l'on peut estimer qu'un actif agricole travaille en moyenne 4 à 5 ha. Dans une plaine où plus de 25 000 ha sont sous irrigation, on s'attendait à une intensité plus grande du travail.

La défaveur qui s'attache au travail de la terre s'explique en partie par la faiblesse de la rémunération des travailleurs. On en connaît le principe : les travailleurs de l'autogestion reçoivent des avances journalières variables selon la qualification : par exemple de 8 à 20 DA de 1968 à 1972. Cette avance, d'après les textes, est complétée par la quote-part du revenu de l'exploitation (la participation aux bénéfices). Si le système fonctionnait, c'est-à-dire si les domaines étaient bénéficiaires, les travailleurs pourraient toucher de substantiels compléments à leurs avances. Mais on a vu que les domaines autogérés ne pouvaient pas être bénéficiaires ; quand certains le sont, c'est de très peu : un simple équilibre entre charges et produit qui n'autorise pas la distribution d'une importante quote-part. Dans ces conditions, les travailleurs considèrent leurs avances comme un salaire qui, de fait, est très faible au regard du niveau des prix dans le pays. Les travailleurs du secteur socialiste s'en plaignent, ils s'estiment à bon droit désavantagés par rapport à leurs camarades du secteur industriel ou tertiaire.

Les conséquences de cette situation sont graves. Les travailleurs n'hésitent pas à quitter les exploitations agricoles. Ce sont évidemment les éléments les plus jeunes et les plus qualifiés qui partent le plus facilement. Le phénomène a débuté vers les années 1968-69, mais a pris une très grande ampleur par la suite. Il en résulte un vieillissement accentué de la main-d'œuvre, dont l'âge moyen, selon les exploitations, varie entre 40 et 45 ans. Le manque de main-d'œuvre qualifiée est aussi un grave handicap pour les exploitations, alors que la reconversion des cultures dans laquelle est engagée la Mitidja exige compétence et qualification.

Les exploitations socialistes sont donc incapables de s'attacher une main-d'œuvre stable et relativement qualifiée. Comment, dès lors, peuvent s'appliquer les textes régissant l'autogestion qui présupposent l'existence de

collectifs de travailleurs permanents et intéressés aux résultats et progrès enregistrés par l'exploitation ?

L'éclairage vient donc d'être porté sur un certain nombre de points faibles, voire inquiétants. Quelles sont les perspectives de solution, notamment avec l'entrée en vigueur de la Révolution Agraire ?

III. — LES PERSPECTIVES ET LES CONDITIONS D'UN ÉVENTUEL REDRESSEMENT DE LA SITUATION

A) L'IMPACT DE LA RÉVOLUTION AGRAIRE.

En Mitidja, où les exploitations privées n'occupaient en 1972 que 20 % de la SAU, on pourrait croire, au premier abord, que la Révolution Agraire ne connaît qu'un impact limité. Ce serait oublier que la Révolution Agraire algérienne n'est pas simple redistribution foncière. Selon la Charte qui la définit, « elle doit avoir un caractère général et global, car elle porte sur l'ensemble des données de la vie et du travail dans l'agriculture et elle vise à liquider le sous-développement économique, social et culturel des campagnes ».

1) *La redistribution foncière : la constitution du Fonds National de la Révolution Agraire (FNRA).*

En octobre 1975, le FNRA dispose en Mitidja de quelques 10 000 hectares de terres. Il a été alimenté par des terres d'une double origine :

- des terres communales, domaniales, habous à vocation agricole;
- des terres privées nationalisées.

Au cours d'une *première phase*, pendant l'été 1972, 3 468 ha ont été affectés au FNRA. Ce premier apport était constitué par les terres communales, domaniales, habous et quelques dons de propriétaires privés.

Les apports de la *deuxième phase* proviennent uniquement des terres privées nationalisées. Ils sont les plus importants : 6 578 ha environ. La nationalisation d'une propriété privée a été soit totale, soit partielle. Elle a été totale (toutes les terres et les bâtiments d'exploitation), quand le propriétaire a été jugé absentéiste au sens donné à ce terme par la Charte de la Révolution Agraire, c'est-à-dire dans tous les cas où un propriétaire n'exploite pas directement et personnellement des terres. La nationalisation a été partielle dans le cas d'une limitation de la propriété. La superficie nationalisée a été fixée pour chaque propriétaire par l'Assemblée Populaire

Communale Elargie (APCE) (6). Cette assemblée se détermine en fonction de « fourchettes » qui ont été établies par « zones homogènes » ou « équipotentielles » (7). En Mitidja, les exploitations de terres nues non-irriguées ont été limitées à environ 10 hectares, les terres plantées en vergers entre 2 et 6 hectares selon les variétés d'arbres fruitiers. Ainsi, les grandes exploitations ont-elles été amputées d'une partie de leur superficie, sans que soient touchés les bâtiments d'exploitation.

La redistribution foncière a été profonde. Elle concerne plus de la moitié des terres autrefois mises en valeur par des exploitants privés. Cela ne surprend pas si l'on considère la structure de la propriété privée : nous avons déjà souligné quel était son degré de concentration. En dépit des retards enregistrés — certaines terres ne sont pas encore nationalisées —, en dépit des manœuvres des grands propriétaires menacés et des réticences de certaines APCE, on peut considérer que la redistribution foncière a bien été effective. On peut toutefois relever que, dans certains cas, des propriétaires qui auraient dû être considérés comme absentéistes ne l'ont pas été. Leurs terres, au lieu d'être nationalisées intégralement, n'ont fait l'objet que d'une limitation. Ceci est assez gênant pour les futures coopératives qui ne disposeront pas des bâtiments d'exploitation, laissés dans ce cas au propriétaire. Il est cependant incontestable que la propriété paysanne a été complètement transformée. Elle se compose exclusivement de petits et moyens propriétaires de quelques hectares. Les terres privées n'occupent plus que 11 836 ha et représentent seulement 9,92 % des terrains agricoles de la plaine.

(6) L'APCE comprend les membres de l'Assemblée Populaire Communale et les représentants locaux du Parti et des organisations de masse (bureau de la kasma du FLN, association des Anciens Moudjahidine, section de l'Union Générale des Travailleurs Algériens, de l'Union Nationale des Femmes Algériennes, de la JFLN et des représentants de l'Union Paysanne locale. Le président de l'APC est de droit président de l'APCE.

(7) Art. 65 de l'Ordonnance portant Révolution Agraire : « La superficie de toute propriété agricole ou à vocation agricole est limitée dans toute région d'application de la Révolution Agraire, de façon à ce que le revenu minimum d'une famille moyenne vivant uniquement de son produit soit équivalent, à la date de la publication de la présente Ordonnance au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, au triple du revenu de la famille d'un travailleur d'une exploitation autogérée agricole effectuant 250 jours de travail par an et compte tenu de la capacité de travail susceptible d'être réellement fournie par une personne qui en assure l'exploitation directement et personnellement au sens de la présente Ordonnance. Ladite superficie doit correspondre au triple du lot attribué dans la commune tel qu'il est défini à l'art. 10 de la présente Ordonnance.

Elle doit néanmoins demeurer comprise entre des fourchettes qui seront précisées par voie de décret... ».

Exemple de fourchette retenue à Oued el Alleug :

Terres nues	Terres plantées irriguées	Terres plantées non irriguées
— irriguées : 2 ha	— clémentines sans pépins : 2 ha	— arbres à pépins : 2 ha
— non irriguées : 10 ha	— orangers Thomson : 3 ha	— arbres à noyaux : 5 ha
	— Double-Fine : 5 ha	— oliviers cult. : 14 ha
	— autres agrumes : 7 ha	— raisin de table : 5 ha
	— arbres à noyaux : 3 ha	— vigne à vin : 12 ha
	— arbres à pépins : 2 ha	

2) *La restructuration des exploitations autogérées.*

L'opération ne se rattache pas directement à la Révolution Agraire, mais elle a été menée tout de même dans son contexte, en quelque sorte « dans la foulée ».

Deux principes ont, semble-t-il, présidé à l'action :

- La disparition dans toute la mesure du possible du morcellement des domaines autogérés qui, nous l'avons constaté, était important;
- La constitution de nouvelles unités de production, plus homogènes, plus aisées à gérer, comprises entre 500 et 600 ha.

En Mitidja, les 140 domaines de 1972 sont devenus au cours de l'été 1974 : 175. La comparaison des cartes 2 et 3 d'Oued el Alleug montre bien les résultats obtenus. Le morcellement entre domaines a entièrement disparu. Ne subsistent que les situations de morcellement avec les terres privées ou celles des CAPAM. Il est difficile qu'il en soit autrement, car l'opération n'a porté que sur les terres autogérées.

Cependant, on ne peut pas considérer cette action comme une véritable restructuration. Elle n'est qu'un simple remembrement. L'assise foncière des exploitations autogérées est incontestablement meilleure; la plupart des domaines sont d'un seul tenant, les limites correspondent à des routes, etc... Mais ce remembrement n'a pas été complété par d'indispensables mesures d'accompagnement, beaucoup plus délicates à prendre, concernant par exemple le système de culture, l'habitat, etc...

3) *La mise en place de nouvelles structures d'encadrement : La création des CAPCS.*

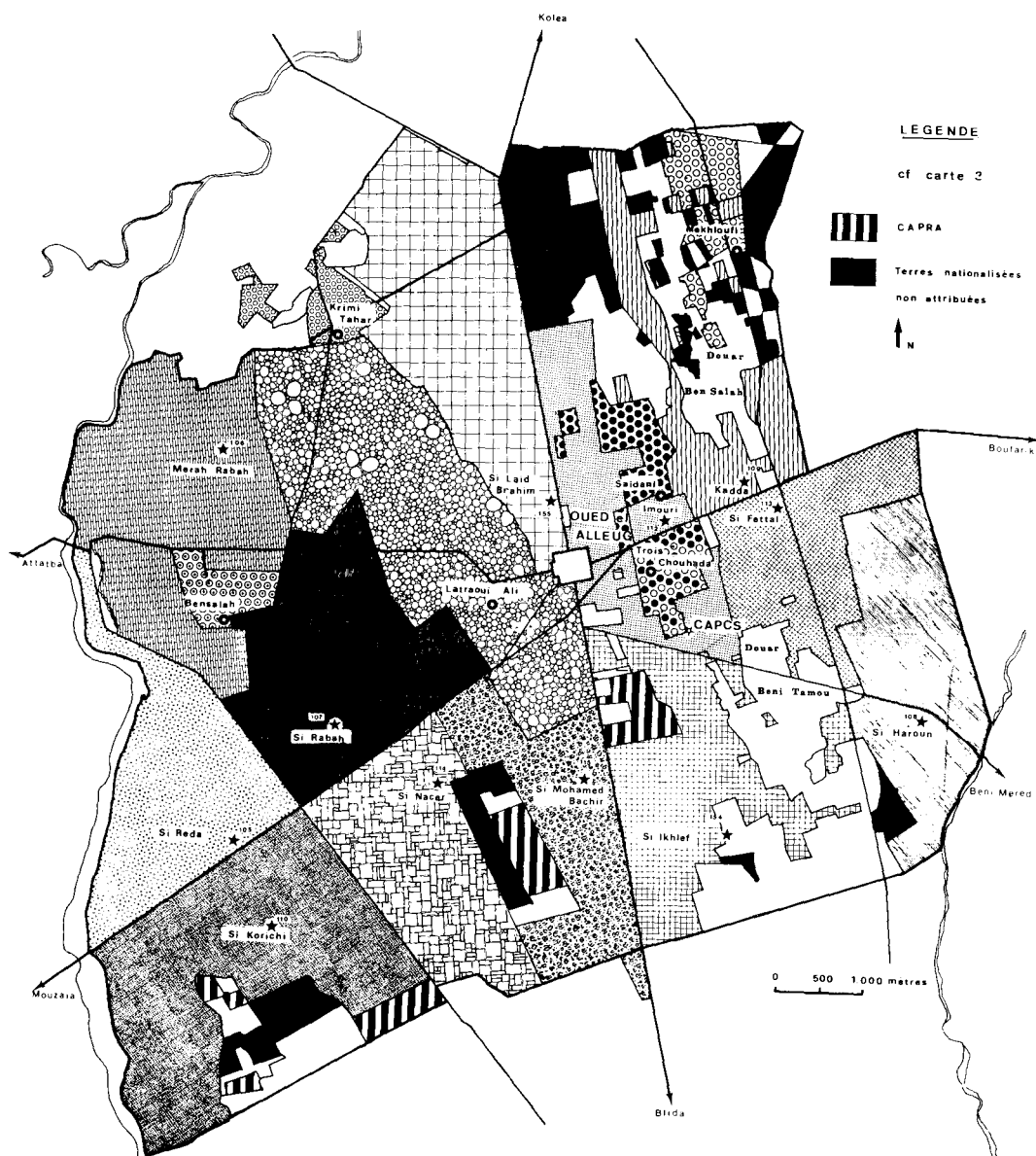
La CAPCS (coopérative agricole polyvalente communale de services) est sans conteste, au niveau communal, le rouage essentiel de la Révolution Agraire. Elle regroupe toute personne physique ou morale ayant la gestion d'une exploitation agricole. Les coopératives de la Révolution Agraire, les exploitations autogérées, les CAPAM sont tenus d'y adhérer, mais cette obligation ne s'étend pas aux exploitants privés qui sont libres de le faire ou non (8).

Les attributions de la CAPCS sont multiples :

— Elle est chargée de l'exécution des tâches permanentes de la Révolution Agraire (révision annuelle de la liste des propriétaires agricoles privés, remplacement des attributaires, etc...).

— Elle a aussi pour mission « d'organiser la production agricole de ses membres et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail ». C'est ainsi qu'entre autres, les CAPCS assument un certain

(8) Il existe au sein de chaque CAPCS un conseil de gestion et un président, élus parmi les membres adhérents. En fait, la CAPCS est dirigée par un Directeur nommé par le Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire.



CARTE 3

STRUCTURES FONCIERES A OUED EL ALLEUG en septembre 1975

nombre d'activités de services : approvisionnement en produits et en matériel, travaux à façons, commercialisation, stockage, conditionnement, transformations de produits agricoles ».

La CAPCS porte en elle le germe d'une nouvelle organisation de l'espace rural qui est d'ailleurs séduisante. La commune serait alors amenée à jouer un rôle primordial de coordination, d'animation et de gestion. C'est aussi, dans cette perspective, toute la structure verticale des Offices qui est à reconsidérer, toutes leurs structures d'implantation géographique qui, on le sait, ne correspondent pas toujours aux intérêts des exploitations du secteur agricole socialiste. A terme, pour certains, leurs existence pourrait être remise en question.

En Mitidja, les CAPCS ont été rapidement installées. Fin 1973, la plupart des communes disposaient de leurs coopératives avec ses équipements (un bâtiment administratif, un hangar de stockage, un hangar de matériel). Elles jouent leur rôle d'« exécution permanente de la Révolution Agraire ». Peu à peu, elles assument des fonctions autrefois assumées par les Offices. Depuis 1974, les CAPCS prennent seules en charge la commercialisation des produits agricoles. Elles se substituent aux SAP (sociétés agricoles de prévoyance) et distribuent engrais, semences, exécutent des travaux à façon. Actuellement, graduellement certaines des attributions de l'ONAMA sont dévolues aux nouvelles coopératives. En matière de gestion et de financement cependant, les CAPCS ne jouent aucun rôle. La BNA et les coopératives de comptabilité et de gestion demeurent les interlocuteurs des exploitants. Ainsi, en 1975, s'opère donc le passage d'une structure d'environnement à une autre. Dans cette phase de transition, deux structures restent parfois juxtaposées : l'ancienne et la nouvelle, ce qui n'est pas, nous le verrons, sans créer des difficultés.

Telles sont, schématiquement esquissées, les interventions de la Révolution Agraire en Mitidja. Il reste évidemment à examiner le fonctionnement de cet ensemble qui pose quelques problèmes en cette période de démarrage.

4) *La difficile mise en valeur des terres versées au FNRA.*

Les terres versées au FNRA doivent, en principe, être attribuées pour permettre leur exploitation. Les attributaires doivent obligatoirement se regrouper en coopératives. En Mitidja, le type de coopérative retenu a été, dans la quasi-totalité, la CAPRA (coopérative de production de la Révolution Agraire). Or, on constate que la constitution de très nombreuses CAPRA a été empêchée, faute d'attributaires volontaires en nombre suffisant. A l'automne 1975, sur les quelques 10 000 hectares versés au FNRA, 4 590 sont constitués en 112 CAPRA, soit une superficie moyenne de 41 ha et 5 410 se trouvent donc sans attributaires. La situation a de quoi surprendre.

Au cours de la première phase, en 1972, 1 472 attributaires ont constitué 74 CAPRA pour 3 468 ha. Déjà, on avait eu du mal à établir des listes d'attributaires. Dans un intéressant travail consacré à la création des

premières coopératives du pays à Khémis el Khechna, A. Khaldoun (9) montre les difficultés rencontrées par les autorités communales pour constituer des collectifs de travailleurs. Près de 50 % des attributaires volontaires, inscrits sur les listes, ont refusé de s'intégrer dans les CAPRA au moment de leur constitution. Par la suite, dans les coopératives créées, les départs coopérateurs — ou désistements — ont été nombreux. Le phénomène a été remarqué à l'échelle nationale, mais il a pris une ampleur particulière en Mitidja. Le rapport des étudiants du Volontariat de l'été 1973 (10) insiste sur ce problème. Les étudiants signalent qu'à Blida on compte 30 % de désistements, 35 % à Mouzaïa (130 désistements sur 310 attributaires initiaux). Des pointages personnels confirment ce point de vue. Les taux de départ sont de 51 % à El Affroun, 30 % à Ameur el Aïn, Meftah. A L'Arba, il ne reste en 1974 que deux coopératives sur les trois initiales, les coopérateurs de la troisième s'étant tous « désistés ».

Après la nationalisation des terres privées (deuxième phase), la situation a encore été plus critique. Dans de nombreuses communes, il a été impossible de constituer des CAPRA faute de volontaires. Les terres ainsi nationalisées sont confiées aux CAPCS qui doivent les mettre en valeur à l'aide de travailleurs saisonniers. C'est ainsi qu'à Boufarik, en plein cœur de la Mitidja, 1 166 ha sont confiés à la CAPCS, 754 à Khémis el Khechna, 369 à Meftah...

Les raisons qui rendent compte de cette désaffection sont nombreuses :

— Il existe un certain nombre d'explications « objectives ». Souvent — et notamment pour les coopératives de la première phase — les terres versées au FNRA ne sont pas de toute première qualité. Les nouvelles coopératives ne comportent aucun bâtiment d'habitation et, bien souvent, aucun bâtiment d'exploitation. Les terres communales étaient, en effet, sans aucune construction. La limitation des terres privées excluait la nationalisation des bâtiments d'exploitation. Aussi ne faut-il pas s'étonner des distances parfois considérables que les coopérateurs doivent parcourir pour se rendre à leur travail. Cette raison est très souvent avancée pour expliquer les désistements. Il faut aussi, dans un autre domaine, tenir compte des inévitables retards dans la distribution des primes d'installation ou dans celle des produits alimentaires pour les coopératives de la première phase.

— On peut aussi mettre en avant une deuxième série de causes : la concurrence exercée par les emplois industriels qui se sont multipliés dans la région et qui sont mieux rémunérés que les emplois agricoles. Le passage de la main-d'œuvre du secteur agricole vers les autres secteurs d'activité secondaire ou tertiaire ne fait que s'accélérer et s'effectue dans de mauvaises conditions.

— Enfin, des facteurs plus graves et plus profonds interviennent. Les étudiants volontaires mettent en avant « les menées anti-Révolution Agraire ».

(9) Abdelkader KHALDOUN, *Les conditions de vie des attributaires de la Révolution Agraire dans la commune de Khémis el Khechna avant leur installation dans les coopératives créées*. Université d'Alger, section de Sociologie, 1975, 147 p. et annexe (photos, cartes).

(10) Publié dans *Terre et Progrès*, n° 4, nov. 1973, M.A.R.A., Alger.

Elles sont, hélas, incontestables. Les gros propriétaires fonciers ont été déposés certes, mais ils restent toujours là. Rumeurs, faux-bruits, insinuations malveillantes abondent. Les anciens propriétaires jouissent parfois d'une position sociale forte, soit dans le secteur commercial, soit même dans les rouages de l'Etat ou de l'administration et il est bien évident que leur action est d'autant plus redoutable que la mobilisation des fellahs concernés est insuffisante et que la situation du secteur agricole socialiste est loin d'être brillante.

Les campagnes de sensibilisation et surtout d'explication auprès des masses paysannes, des paysans sans terres, n'ont pas été très efficaces. De nombreuses études ponctuelles ont montré que la plupart des fellahs inscrits sur les listes d'attribution pensaient obtenir et cultiver un lopin individuel. Les premières coopératives n'ont pas été suffisamment encadrées. Les conflits et mésententes internes ont été nombreux. Des coopératives se sont trouvées disloquées. Parmi les APC et les APCE d'autre part, on observe trop souvent une attitude passive, d'attentisme, un refus de prendre nettement position. Les problèmes restent en suspens, pourrissent, sont renvoyés à l'échelon supérieur qui ne peut évidemment tout arbitrer.

Ainsi, en dépit de résultats qui peuvent paraître limités, la Révolution Agraire a eu le mérite de porter l'éclairage sur les problèmes agraires, de cerner les éléments essentiels de blocage. Il demeure impératif de renforcer le secteur agricole. Mais, en Mitidja plus qu'ailleurs, aucune solution ne peut être trouvée sans tenir compte du contexte régional.

B) LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉELLE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL.

La plus riche plaine agricole du pays se trouve au cœur de la région algéroise où la croissance économique est la plus forte. Les terroirs mitidjiens se trouvent de ce fait gravement menacés par les extensions urbaines et industrielles. L'agglomération algéroise, aux portes de la Mitidja, approche les deux millions d'habitants. Blida compte certainement de 140 à 150 000 habitants. Depuis 1969, les implantations industrielles se sont multipliées. En 1972, les emplois industriels pouvaient être estimés à 27 000; ils sont très certainement plus de 40 000 actuellement dépassant le niveau de l'emploi agricole. Face à la poussée urbaine, face à la croissance industrielle, le secteur agricole trop faible ne peut résister. Les tensions entre l'agriculture et le secteur urbain industriel sont très vives. Elles se manifestent à plusieurs niveaux.

1) *Le grignotage des terres agricoles ne fait que s'accroître.*

La restriction des terroirs est ancienne, comme le révèle l'évolution de la SAU (cf. tableau 1). Alors que les exploitations coloniales mettaient en valeur 95 000 ha, les exploitations socialistes en 1974 (domaines autogérés et CAPAM)

n'en cultivent que 83 000 seulement. Cette diminution s'explique notamment par l'emprise algéroise, l'extension de son périmètre d'agglomération, la création de la zone industrielle de Rouiba-Réghaïa, l'agrandissement de l'aéroport de Dar el Beïda, etc... Mais actuellement le mouvement reprend. On peut avancer qu'au cours des 4 ou 5 dernières années, près de 2 000 ha de terres agricoles ont été affectés à des usages industriels et urbains. Le mouvement est particulièrement intense en Mitidja orientale et autour de l'agglomération blidéenne.

Dans l'avenir, le COMEDOR (11) estime que l'agglomération-capitale comptera, d'ici la fin du siècle, 3,5 millions d'habitants. Son extension se poursuivra vers l'Est et il est prévu que plus de 15 000 ha de terres agricoles sont appelés à disparaître. Le périmètre de l'agglomération algéroise englobe en Mitidja les communes de Dar el Béïda, Rouiba, Réghaïa, Birtouta, dont la SAU globale dépasse 9 000 ha. Mais fixer, à la fin du siècle, la taille de l'agglomération algéroise à 3,5 millions d'habitants suppose le contrôle de l'immigration. Pour cela, on envisage la création de groupements urbains au Sud de la Mitidja, sur les premières pentes du piedmont de l'Atlas blidéen (Blida, L'Arba, Hadjout-Tipasa), ou bien en dehors de la plaine (Bordj-Menäïel - Issers). Ces pôles urbains de la frange méridionale de la plaine devraient accueillir environ 1,5 million d'habitants. Il est fort à craindre qu'entre ces deux axes Est-Ouest les terroirs mitidjiens, notamment dans la partie orientale de la plaine ne puissent résister et soient littéralement rongés par un développement urbain anarchique. Pourra-t-on contenir l'expansion urbaine dans la zone malaisée des piedmonts, alors que la plaine offre tant de terrains facilement urbanisables ? Certes, il est vain de s'opposer au mouvement d'urbanisation : les terroirs agricoles sont appelés à disparaître partiellement. Encore faudrait-il que ce mouvement soit sérieusement contrôlé et planifié. Il n'en est rien aujourd'hui où l'implantation des unités industrielles se fait dans l'empirisme, voire l'anarchie.

2) La situation est d'autant plus préoccupante que le mouvement d'urbanisation et d'industrialisation *prive le secteur agricole de nombreux bras*. Il y a une véritable concurrence entre les deux secteurs d'activité. Dans toutes les zones de croissance industrielle, nous avons constaté une véritable désertion de la main-d'œuvre. Les exploitations perdent 15 à 20 % de leurs effectifs au cours d'une campagne agricole. Les « partants » — souvent des travailleurs jeunes et qualifiés — sont remplacés à grand-peine par des saisonniers venus des montagnes du Tell, sans expérience ni savoir-faire, qui, à leur tour, ne cherchent qu'à partir. Quand les ouvriers qui désertent les exploitations ont la chance d'y être logés, ils n'abandonnent pas leur logement pour autant. Ainsi se multiplient les « illégaux », c'est-à-dire des travailleurs vivant dans les exploitations sans y travailler, tandis que les nouveaux venus ne peuvent y être logés. Dans les communes de l'Est, 50 à 60 % des chefs de famille logeant sur les exploitations sont des « illégaux ».

(11) Comité permanent d'études, de développement, d'organisation et d'aménagement de l'agglomération d'Alger, in *Plan d'orientation général pour le développement et l'aménagement de l'agglomération d'Alger*, 1976.

- 3) *Enfin, dans un proche avenir, les problèmes hydrauliques vont se poser avec une particulière acuité.*

Nous avons vu que la multiplication des superficies irriguées est le seul moyen permettant l'intensification nécessaire de l'agriculture. Des plans prévoient l'irrigation de 30 000 ha supplémentaires. Actuellement, les quelques 25 000 ha irrigués exigent environ 2 000 millions de m³ annuels sur les 296 millions de m³ consommés (250 millions provenant de la nappe alluviale, 30 millions des débits pérennes, 16 millions de la retenue du Hamiz). Les consommations urbaines et industrielles (dont celles de la ville d'Alger) sont de l'ordre de 96 millions de m³. Mais, d'année en année, les besoins non-agricoles augmentent dans de fortes proportions et de sérieuses difficultés sont à prévoir.

Dans le court terme, dans les années à venir, on prévoit une augmentation de l'ordre de 50 à 60 millions de m³ pour les seuls besoins de l'industrie et des villes. Actuellement, on n'envisage pas d'autre solution que celle qui consiste à pomper des m³ supplémentaires dans la nappe... au détriment évidemment des besoins agricoles qui vont eux-mêmes grandissants.

Dans le long terme, vers la fin du siècle, les besoins en eau ont été prévus par les techniciens du Secrétariat d'Etat à l'Hydraulique pour l'ensemble de la région algéroise (Alger, Sahel, Mitidja). Ils apparaissent énormes : 900 à 1 000 millions de m³, soit trois fois les consommations actuelles. Encore, dans ce bilan, les besoins agricoles paraissent-ils avoir été sous-estimés (on n'accorde, par exemple, à l'agriculture que 400 millions de m³, alors que les besoins actuels sont déjà de 200 millions de m³). Les consommations urbaines et industrielles sont évaluées à quelques 500 millions de m³. D'après les techniciens, de tels volumes d'eau sont mobilisables. Actuellement, l'eau des oueds se perd dans la mer sans avoir été utilisée. Le projet est de contruire tout un ensemble de barrages le long des oueds sur le flanc Nord de l'Atlas Blidéen et le long de l'oued Isser. Les sites sont retenus : Rocher des Pigeons sur l'oued Harrach, barrage de Sidi Brahim sur l'oued Bou Roumi, Koudiat Acerdoun sur l'Isser. Mais de gros retards sont enregistrés. La mise en construction des premiers barrages a été différée. Des passes difficiles sont inévitables. Dans la situation que nous venons de décrire, comment ne pas accorder la priorité aux besoins urbains et industriels. Mais c'est alors reculer d'autant la reconversion de l'agriculture mitidjienne.

Le bilan est donc fort préoccupant. En Mitidja, le secteur agricole traverse une crise grave. Les difficultés ne sont pas seulement passagères. Ce sont les structures mêmes de l'agriculture qui ne répondent plus aux nécessités actuelles. Confronté à la croissance urbaine, à l'expansion industrielle, le monde rural ne peut résister. D'ailleurs, l'exemple mitidjien n'est pas isolé. On retrouve des situations comparables dans toutes les plaines littorales et sublittorales. La politique de développement entraîne inévitablement l'industrialisation accélérée des zones littorales (Arzew-Oran, Skikda, plaine d'Annaba, bientôt Djidjel, etc...). C'est là que s'édifient les plus grands complexes

industriels. Partout les mêmes problèmes se posent, partout l'agriculture « recule ». Il est impératif de freiner cette fâcheuse tendance, alors que la croissance démographique dépasse 3,5 % par an. L'industrialisation ne doit pas s'accompagner de la stagnation ou de la décroissance agricole. Cela suppose, on vient de le voir, une action sur un double plan :

- celui du secteur agricole lui-même : son organisation interne;
- celui, plus complexe et plus difficile à maîtriser, des rapports entre agriculture et industrie : la définition d'un authentique aménagement.

Depuis longtemps, on essaye de donner quelque cohérence au secteur agricole. L'effort a surtout porté sur les structures d'environnement, sans grand succès si on considère la multiplicité, la diversité des actions successives depuis plus de douze ans. Avec la Révolution Agraire, la mise en place au niveau communal de la CAPCS permet d'établir de nouveaux rapports entre les services agricoles qui jouissent d'une plus grande autonomie. Le progrès semble réel, même si le fonctionnement du nouveau système laisse encore à désirer. Mais l'effort doit se prolonger, aller plus loin et porter sur l'exploitation elle-même. Quel doit être le rôle, la fonction de l'exploitation agricole ? Qu'elle soit autogérée, coopérative, l'exploitation résulte d'une succession d'actions, d'interventions empiriques. Le domaine autogéré ne constitue que rarement une réelle collectivité. Il n'est trop souvent qu'un chantier plus ou moins vaste, fluctuant, où trop de travailleurs ne font que passer. On imagine l'ampleur des transformations à apporter. Quelle doit être sa taille optimale ? Quel est le meilleur système de culture ? Il y a toute une agriculture péri-urbaine à mettre en place. Trouver une solution à ces problèmes de structure est indispensable si l'on veut améliorer la situation et rendre viables les exploitations. Tout effort serait vain si l'entreprise ne devenait pas à la fois unité de production et centre de vie sociale. L'indispensable aménagement rural doit d'abord s'organiser en fonction de l'unité de base qu'est l'exploitation. Cela suppose évidemment que les questions de la rémunération des travailleurs, les problèmes d'habitat trouvent une solution, qu'un certain nombre de services soient implantés au niveau de l'exploitation ou du groupe d'exploitations, qu'une animation réelle soit insufflée.

Rien, par ailleurs, ne peut être réglé si, parallèlement, les liens entre le secteur agricole et les autres branches d'activité ne sont pas mieux définis. La Révolution Agraire a précisément pour but d'intégrer le secteur agricole dans le processus de développement national et d'atténuer les disparités entre la ville et la campagne. On a dernièrement pris conscience de la gravité du problème. Des mesures de sauvegarde ont été envisagées. On cherche à limiter au maximum les empiètements sur les terroirs agricoles. La constitution de réserves foncières communales a pour but de mettre fin à l'anarchie du développement urbain et à la « consommation dangereuse des terres agricoles ». Mais les indispensables structures de coordination et de planification pour mettre en œuvre ces principes ne sont pas encore en place. Il est impératif de promouvoir une véritable planification de l'aménagement régional. La concurrence entre l'agriculture d'une part, industrialisation et urbanisation d'autre part constitue une des contradictions géographiques

majeures du développement algérien. L'industrialisation a nécessairement des conséquences parfois fâcheuses sur l'agriculture, elle pose des problèmes : il est impossible qu'il en soit autrement. Mais cette situation peut être surmontée. Il est impensable que la croissance industrielle s'accompagne, en fin de compte, d'une régression agricole.

G. MUTIN *.

* M.C. Institut de Géographie d'Alger.